

PG/CA 14 03 09.

DÉPOT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

28 AOUT 2009

A.P.V.F.

Société Anonyme au capital de 300 000 €
Siège Social : 34, rue Fays 94300 VINCENNES
CRETEIL 334 457 710

BOULE N°

11577

953681

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 14 MARS 2009**

L'an deux mille neuf, le 14 mars, à 16 heures 45,

Les actionnaires de la société A.P.V.F., société anonyme au capital de 300 000 EUROS, divisé en 20000 actions de 15 EUROS chacune, dont le siège est 34, rue Fays, 94300 VINCENNES, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, à KAYSERSBERG.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Véronique PAULI, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Madame Sophie COUTY-PAULI et Madame Catherine PAULI, les deux actionnaires représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe PAULI est désigné comme secrétaire.

La Société CENTR'AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, est excusée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 4 800 actions sur les 4 800 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée .

- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés, et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport des administrateurs,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

PP
CP

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport des administrateurs,
- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement d'un administrateur décédé,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport des administrateurs nomme en qualité d'administrateur Madame Sophie COUTY-PAULI, demeurant 132A, rue de Henzelle 68910 LABAROCHE, en remplacement de Monsieur André PAULI, décédé.

En conséquence, Madame Sophie COUTY-PAULI exercera ses fonctions pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2010 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Madame Sophie COUTY-PAULI, présente à la réunion, accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune incompatibilité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions.

VP PP
S CP

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président

Le Secrétaire

Les Scrutateurs

